



Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept novembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi vingt novembre, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°60-2025-11-27

Etaient présents :

M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, , Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Bernard TASSART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, M. Alain MAQUINGHEN, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

Mme Marylise THILLIEZ à Mme Chantal TERNISIEN
Mme Annick POCHET à M. Jean-Michel MARTEL
Mme Laurence LEFEBVRE à M. Luc VAN ROEKEGHEM
M. Francis GRANDERIE à M. Claude PRUDHOMME

Etaient remplacés :

M. Hervé BROUART par M. Jean-Pierre DUMONT
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

M. Jean PICQUE
M. Philippe DELBARRE
Mme Nicole DARQUES

Etaient absents :

M. Christophe GUCHE
Mme Ludivine MOREAU
M. Guy LAMBERT
M. Jean-Claude RETAUX
M. Jean-François SAGOT

Secrétaire de séance :

M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	40
Excusés avec pouvoir à un titulaire	4
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	3
Absents	5
Nombre de votes	44

Délibération n°60-2025-11-27

Objet : Acquisition d'un terrain sur le lieu-dit Longuerecques à Samer

La CCDS de par sa compétence développement économique souhaite développer une zone d'activité sur le lieu-dit Longuerecques à Samer. Pour ce faire, elle a acquis bon nombre de parcelles depuis 2013 pour créer cette zone. Aujourd'hui, elle a la possibilité d'acheter une parcelle au prix de 10€ le m² libre d'occupation, soit 252 300€ hors frais de notaire. Les domaines lors de la deuxième estimation ont estimé le prix de la parcelle à 6,23€ le m² plus ou moins 20%. Au regard de l'enjeu économique pour le territoire, il est proposé de ne pas suivre l'avis des domaines.

Vu la décision n°B14-2013-03 du bureau communautaire en date du 14 mars 2013 pour l'acquisition des parcelles C307, C26, C30, C31 et C49 sur le lieu-dit Longuerecques à Samer,

Vu la décision n°B73-2013-12 du bureau communautaire en date du 18 décembre 2013 pour l'acquisition des parcelles C18, 19, 22, 23, 24 et 25 sur le lieu-dit Longuerecques à Samer,

Vu la décision n°B29-2016-05 du bureau communautaire en date du 03 mai 2016 pour l'acquisition de la parcelle C36 sur le lieu-dit Longuerecques à Samer,

Vu la décision n°B68-2016-12 du bureau communautaire en date du 13 décembre 2016 pour l'acquisition des parcelles C328, AO343 et AO344 (vendu en 2021 à Leclerc) sur le lieu-dit Longuerecques à Samer,

Vu les statuts de la CCDS en date du 18 décembre 2018 définissant dans ses compétences les actions de développement économique,

Vu la délibération n° 19-2020-09-10 du Conseil Communautaire, en date du 10 septembre 2020, donnant délégation au Président pour signer les contrats, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget et conformément aux actions prévues dans le projet politique, présenté en conférence des maires le 27 janvier 2021 pour créer une réserve foncière pour le développement économique,

Vu la décision n°B09-2021-04 du bureau communautaire pour l'acquisition des parcelles C309, C37 et une partie de la C38 (C335) sur le lieu-dit Longuerecques à Samer,

Vu la décision du bureau communautaire en date du 12 octobre 2023 autorisant le Président à signer l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée section C346 d'une contenance de 25 230m² pour un montant de 10€ le m² située au lieu-dit Longuerecques à Samer et l'information au conseil communautaire en date du 23 novembre 2023,

Vu le vote du budget primitif du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2025,

Vu les estimations des domaines en date du 03 juillet 2025 et le 04 septembre 2025,

Considérant que la parcelle C346 est enclavée dans les parcelles appartenant à la CCDS,

Considérant que sans cette parcelle, le projet de création de parcs d'activités à vocation économique ne peut pas voir le jour,

Il est demandé au conseil communautaire de passer outre l'avis des domaines et d'autoriser le Président à signer l'acte d'achat selon l'accord convenu avec les propriétaires, soit 10€ le m² pour un montant de 252 300€ hors frais.

Approuvé à l'unanimité

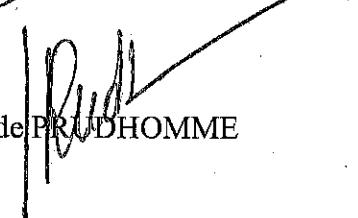
Fait et délibéré à Desvres, le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Vincent LACHERE

Le Président



Claude PRUDHOMME